



OBJECTIFS

**La justice suspend
le projet Kaizen**

**L'ORGANISATION PROPOSEE DOIT ETRE PROPICE AU
DEVELOPPEMENT DU BUSINESS ET A LA MOTIVATION DU
PERSONNEL...**



Au mois de juin 2015, la Direction a présenté aux instances et au personnel un énième projet pour, soit disant, redynamiser le réseau Direct. Ce projet a été baptisé KAIZEN qui signifie en français « amélioration continue » !

Selon M. Stalin, son nouveau projet repose sur trois propositions :

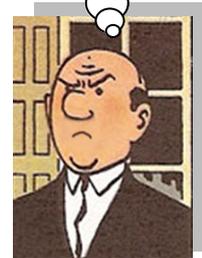
- Passer le nombre de régions de 3 à 6 (4 à 7 centres de décision opérationnelle avec maintien du centre francilien) ;
- Modifier le statut des Directeurs des ventes en Directeurs de région opérationnelle ;
- Optimiser le mode de travail des collaborateurs, ce qui permettra de réaliser des économies substantielles vis-à-vis des locaux).

M. Stalin est devenu spécialiste des réorganisations successives et ne cesse de se lamenter du manque de performances du réseau direct compte tenu d'un marché difficile, alors qu'il est le patron de la division BIG depuis des années et que **la responsabilité lui incombe de mettre en œuvre une stratégie commerciale gagnante**. Il faut rappeler que Canon ne détient que 20 % de parts de marché, il reste donc 80 % à conquérir... D'autant que Canon a une offre commerciale diversifiée, un réseau de distribution important, une forte notoriété, ce qui a d'ailleurs conduit 19 000 personnes à visiter Canon Expo cette année.

Mes projets
passent, les
commerciaux
trépassent ...

Il faut se rendre à l'évidence, un grand nombre de projets déployés ces dernières années, loin de redynamiser le business, ne servent qu'à masquer les carences de sa stratégie commerciale. Faute de réussir à faire progresser le Chiffre d'Affaires et dans le souci de maintenir les taux de profit des actionnaires, il réalise des économies en réduisant les effectifs, les commissions des commerciaux, les frais de structures et de gestion, etc.

Si M. Stalin vante aujourd'hui les mérites du projet Kaizen, il faisait la promotion en début d'année de l'opération « Sale Excellence » dont l'objectif était d'augmenter la productivité des commerciaux... Or, on constate une diminution de l'effectif commercial depuis le 1^{er} janvier 2015 (départ de 23 commerciaux, contre 8 entrées société depuis le début de l'année) et une avalanche d'avertissements adressés aux vendeurs ce mois-ci.



M. Stalin espère-t-il vraiment relancer le business par une énième nouvelle découpe de la couverture commerciale et en augmentant le nombre de Directeurs de Régions (D.R.) de 3 à 6 ? A-t-il déjà oublié qu'il y a eu 9 D.R. pendant plus de 10 ans au temps des CBC et que ce modèle économique a été remis en cause en 2012 ?

Pour la CGT, le projet Kaizen, loin de proposer une dynamique commerciale innovante a essentiellement pour objectif de **fermer 13 agences de province sur 19, et contraindre 166 salariés à travailler depuis leur domicile**.

Canon déclaré « hors la loi » par le TGI du Nanterre

Comme à son habitude, la Direction a décidé d'imposer un projet sans aucune concertation préalable avec les Instances Représentatives du Personnel.

Dans le cadre du projet KAIZEN, la Direction a même tenté de contourner les dispositions légales relatives aux contrats de travail et n'a même pas jugé utile d'évaluer les conséquences de son projet au niveau des conditions de travail du personnel.

Il faut savoir que la **suppression de 13 agences Canon**, oblige la Direction à soumettre, à l'issue de la procédure de consultation du C.E., **un avenant au contrat de travail aux salariés contraints de travailler, même partiellement, à leur domicile** (télétravail).



Face au refus de respecter cette disposition légale, **les élus Cgt ont requis le Comité d'Entreprise et le CHSCT pour engager une procédure judiciaire devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre qui a donné raison aux instances.**

Le refus de la Direction et la volonté de contourner la loi s'explique ! Si plus de 9 salariés sur les 166 concernés refusaient la modification de leur contrat de travail, la direction serait **contrainte d'engager une procédure de licenciement collectif avec mise en place d'un PSE**. La Direction n'a pas voulu engager une procédure lourde et contraignante, ni prendre le risque d'indemniser le départ d'un certain nombre de commerciaux alors que l'entreprise sort à peine du PSE de 2014.

Face à la décision du TGI du 7 octobre 2015, la Direction est **contrainte de suspendre son projet** et se trouve dans l'obligation de proposer un avenant au contrat de travail des salariés impactés, même si elle maintient la réservation de bureaux dans des centres affaires en lieu et place des agences.

De même, la décision du TGI ordonne à l'Entreprise d'effectuer **une évaluation sérieuse des risques psychosociaux** induits par la réorganisation. Sur ce point la Direction n'avait effectué aucune évaluation alors que ce projet, comme le souligne le Tribunal, a pour conséquence d'impacter les conditions de travail et de **« briser le lien social dans l'Entreprise »**.

Ce verdict révèle clairement le dédain de la DRH à l'égard des conditions de travail du personnel et **l'absence de politique de prévention au sein de Canon France**, ce que nous dénonçons depuis des années.

Le projet KAIZEN nécessite d'être amendé.

La Direction **espérait économiser 546 000 €** grâce à la fermeture des agences et le télétravail. Toutefois, compte tenu de la procédure devant le TGI, elle a cru bon de modifier son projet juste avant l'audience et a accepté que les commerciaux puissent accéder à un bureau dans un centre d'affaires pour effectuer leur travail administratif, à raison de deux jours par semaine.

Toutefois, non seulement le Tribunal a confirmé que cela équivalait à du télétravail, induisant une modification du contrat de travail, mais **l'économie attendue par la fermeture des agences, si la direction retient l'option de la location de bureaux dans des centres d'affaires, se transforme en charge supplémentaire de plus de 558 000 € !** Sans compter les dépenses engagées récemment pour la rénovation de certaines agences, que la direction veut fermer (Tours, Bordeaux, etc.).



Pour la CGT, le projet de la Direction est incohérent et inadmissible. En effet, la direction veut instaurer une forme de discrimination entre 166 salariés de province contraints de travailler dans des centres d'affaires ou depuis leur domicile (moyennant 15 € d'indemnité par mois) et 134 autres qui continueront à bénéficier des 6 agences restantes.

Pour la CGT, la fermeture des agences d'un point de vue économique n'est plus justifiée ! **Sauf, bien sûr, si la Direction a d'autres motivations non avouées à ce jour...**

Aujourd'hui le maintien de structures Canon en Province répond à une nécessité en termes d'image, d'organisation et d'environnement de travail. Cela permet au salarié de rester en lien avec l'Entreprise et de maintenir une forte cohésion sociale, cela permet également aux clients de constater la pérennité de l'engagement local de Canon France dans leur région, comme cela sera le cas pour les 6 agences restantes. **N'en déplaise à M. Stalin, cela ne se remplace pas par une connexion informatique !**

Pour la CGT, l'organisation proposée doit être propice au développement du business et à la motivation du personnel qui représente la marque Canon auprès du client. Comme l'indique l'expertise du cabinet SECAFI, **pour prévenir les risques psychosociaux, il est nécessaire d'éviter l'isolement**. Il est donc recommandé que le salarié soit présent dans l'Entreprise au minimum 2 jours par semaine.

Pour l'heure, nous attendons de connaître la position de la Direction à l'égard de la décision du tribunal et de la suite qu'elle compte donner au projet KAIZEN.

La CGT restera vigilante pour que la décision du TGI et que les intérêts du personnel soient respectés.

